

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1811

Artikel: Libre circulation : le cauchemar de Micheline Calmy-Rey : la voie bilatérale dans nos relations avec l'Europe est un chemin plein d'embûches
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libre circulation: le cauchemar de Micheline Calmy-Rey

La voie bilatérale dans nos relations avec l'Europe est un chemin plein d'embûches

Albert Tille (27 janvier 2009)

Un «non» à la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation rendrait cette voie quasi impraticable. Micheline Calmy-Rey a martelé cette conviction sous toutes ses formes lors d'un débat organisé par le Nomes à Lausanne. La cheffe de la diplomatie suisse n'a pas, pour l'heure, de solution pour sortir les relations avec Bruxelles de l'ornière dans laquelle nous pousserait un vote négatif le 8 février. Quelques idéologues europhiles suggèrent qu'en bloquant les bilatérales on ouvrirait la voie à l'adhésion. Micheline Calmy-Rey n'y croit pas un seul instant. Comment imaginer que le peuple suisse rejetant des accords partiels avec Bruxelles puisse accepter la totale?

La solution préconisée par l'UDC n'est pas plus réaliste. Il s'agirait de mettre en parenthèse le non du peuple en ne dénonçant pas les accords. On procéderait à un nouveau

vote après une hypothétique renégociation avec Bruxelles sur le sort réservé aux Roumains et aux Bulgares. Cette voie est doublement impraticable. Bruxelles n'acceptera jamais une discrimination entre ses pays membres. Et comment faire accepter au peuple suisse que l'on ne respecte pas son vote?

Pour reprendre les termes de Micheline Calmy-Rey, en cas de vote négatif, le seul chemin encore ouvert n'est qu'un dangereux sentier tortueux de montagne. Pour suivre le verdict populaire, Berne dénoncera l'accord sur la libre circulation entraînant l'annulation du premier paquet des bilatérales. Sur cette ruine, la Suisse tentera de renégocier l'ensemble de nos relations avec l'Europe sous la forme d'un accord cadre. Berne a déjà évoqué cette possibilité. Bruxelles entre en matière, mais à une condition. L'ensemble de l'accord doit

être évolutif (DP 1806).

Dit plus simplement, pour tous les domaines couverts par les accords, la Suisse devrait automatiquement appliquer à l'avenir les modifications décidées au sein de l'Union. On éviterait ainsi les constantes remises en cause des relations avec la Suisse par une succession de votes populaires. Micheline Calmy-Rey rejette fermement cette exigence européenne qui ferait fi de la souveraineté helvétique. Elle constate, par ailleurs qu'un nombre grandissant de pays européens jugent le statut de la Suisse trop favorable. Ils ne sont prêts à aucune concession faite à ce pays riche qui profite des avantages du grand marché sans en accepter toutes les contraintes. Dans un tel contexte, négocier avec Bruxelles relève du cauchemar. Micheline Calmy-Rey n'a pas de plan B si le peuple dit non le 8 février.

Quand le Conseil fédéral confond vitesse et précipitation

Affaire Tiner, UBS illustrent un réflexe général de concentrer le pouvoir en cas de crise

Jean-Daniel Delley (28 janvier 2009)

Destruction de documents devant servir de pièces à conviction dans une procédure pénale; mise à l'écart du Parlement dans l'opération de sauvetage d'UBS. Deux événements récents qui

illustrent le peu de confiance dans les institutions et les procédures ordinaires que manifeste le Conseil fédéral en situation imprévue ou sortant de l'ordinaire.

Les articles 184 et 185 de la Constitution fédérale attribuent au Conseil fédéral des compétences étendues lorsqu'il s'agit de sauvegarder les intérêts du pays ou préserver la sécurité intérieure.